

Discours de Henri Dorgères d'Halluin sur l'agriculture face au Marché commun (15 janvier 1957)

Légende: Le 15 janvier 1957, à l'occasion des débats européens à l'Assemblée nationale française, Henri Dorgères d'Halluin, député d'Ille-et-Vilaine apparenté au Groupe paysan, s'inquiète du sort réservé à l'agriculture française dans le futur Marché commun.

Source: Journal officiel de la République française. Débats parlementaires-Assemblée nationale. 16.01.1957, n° 1. Paris: Imprimerie nationale. "Marché commun européen", p. 4-8.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/discours_de_henri_dorgeres_d_halluin_sur_l_agriculture_face_au_marche_commun_15_janvier_1957-fr-89e6e7e0-eccf-4be0-ac38-99d3eb604dd4.html



Date de dernière mise à jour: 05/11/2015

Discours de Henri Dorgères d'Halluin sur l'agriculture face au marché commun (15 janvier 1957)

[...]

Ce n'est pas diminuer les chances du marché commun que d'en expliquer tous les aspects, que d'en signaler les faiblesses et de prévoir par avance les mesures qui pourront en assurer le succès.

Ce serait manquer de réalisme que de dire : « Je suis pour l'Europe, donc je suis pour le marché commun », ou « je suis contre l'Europe, donc je suis contre le marché commun ».

Ce raisonnement ne serait valable que si l'aboutissement automatique, inévitable, du marché commun était une unification politique de la petite Europe sans que le pays soit consulté. C'est sur ce point que j'aurai des premières réserves à formuler et sur lesquelles, d'ailleurs, je reviendrai ultérieurement.

Je ne voudrais pas que l'Assemblée se laisse influencer par l'argument principal lancé en faveur du marché commun. On nous a parlé surtout de vastes espaces économiques. On nous a dit que les Etats-Unis, l'U.R.S.S. s'étaient développés considérablement en raison de leurs vastes espaces économiques. Or, l'on oublie de dire que le vaste espace économique américain, que le vaste espace économique soviétique sont dotés de très larges ressources en énergie, alors que l'Europe n'a ni charbon ni pétrole.

Je crois donc que l'argument n'est pas valable, et qu'il n'est pas possible de comparer l'espace économique européen, qui est privé de moyens énergétiques, et l'espace économique américain, qui, lui, possède abondamment du charbon et du pétrole.

Quant au vaste espace économique soviétique, nous savons fort bien que, si l'industrialisation de la Russie a été fortement poussée, c'est parce qu'elle a été faite au détriment de la population, qui a dû accepter un niveau de vie anormalement bas.

[...]

A première vue, le texte établi par les experts du comité intergouvernemental est une brillante réussite. Il forme un ensemble cohérent, un ensemble bien proportionné de considérations, avec exposé des problèmes, et de recommandations pour l'action.

Pour cette action, le choix est toujours fait, et le rapport ne présente pas d'alternative.

Toutefois, un examen approfondi laisse apparaître que le rapport est assez vague et ambigu. Le choix des termes est, sur des points essentiels, soigneusement médité pour ménager les susceptibilités politiques de certains pays.

Pas une fois il n'est question dans ce rapport d'intégration ni de supranationalité. C'est même par trop ostensible. Au lieu d'« intégration » nous avons « marché commun » et au lieu d'une autorité européenne, nous avons une commission à laquelle il est attribué un minimum de relief.

Mais il n'en demeure pas moins que le rapport va très loin. Ses propositions envisagent un enfoncement énergique de l'autonomie économique-politique des pays participants. Sur ce point, le rapport dépasse de très loin le rapport de la commission consultative de Strasbourg ou de la Ligue européenne pour la coopération économique.

Tout idéalisme, toutes considérations humaines, sont bannis. Le rapport analyse, avec une logique prudente mais inébranlable, ce qu'est un marché commun ou ce qu'il devrait être et quelles seraient les conséquences de sa réalisation sur l'économie et la politique économique des gouvernements.

Il y a là une brèche dans l'autonomie des pays participants et elle est assez large pour qu'on y réfléchisse.

Nous ne croyons pas aux vertus propres du marché commun pour le relèvement de la France.

On nous a dit qu'il servirait d'aiguillon pour stimuler les énergies françaises, qu'il amènerait une nouvelle conception de la vie et qu'il nous obligerait à modifier nos habitudes.

Nous croyons que les textes, même techniquement « effarants » comme l'a dit M. Spaak, ne pourront rien en ce domaine. C'est du consentement unanime de tous les Français qui accepteront de travailler plus, qui consentiront les sacrifices nécessaires au relèvement du pays, que viendra le salut.

[...]

En ce qui concerne notamment les problèmes de l'agriculture, nous avançons dans les ténèbres. Les associations agricoles se sont, du reste, fortement émues du manque d'information. Le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères nous dira certainement qu'elles ont été tenues au courant, mais si elles ont été informées, elles n'ont pas été consultées, alors que les organisations agricoles des autres pays l'ont été.

L'inquiétude est grande dans les milieux agricoles européens. Les agriculteurs des Pays-Bas manifestent leurs craintes de voir l'agriculture étouffée dans un protocole étroit.

Les agriculteurs italiens réclament, dans une motion récemment adoptée, la plus grande prudence dans la réalisation du marché commun. Ils s'élèvent contre les dangers d'une extension de la communauté aux territoires d'outre-mer et ils souhaitent que soit très clairement défini le régime douanier à l'égard des pays tiers.

En Allemagne, enfin, les milieux agricoles ont fait de nombreuses réserves.

Les associations agricoles françaises sont particulièrement inquiètes. Le comité permanent de l'assemblée des présidents de chambres d'agriculture, dans sa séance du 6 novembre 1956, a vivement protesté contre l'absence d'informations et les groupements agricoles de notre pays restent sur la position prise dans la lettre que M. Blondelle, président de l'assemblée permanente des présidents de chambres d'agriculture, et que M. Courau, président de la fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, ont adressée conjointement à M. Pineau, ministre des affaires étrangères, le 26 mai 1956, après avoir pris connaissance du rapport de Messine.

On connaît cette position des groupements agricoles français. La fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles et l'assemblée des présidents de chambres d'agriculture, acceptant le principe du marché commun, demandent que se fassent simultanément la libre circulation des produits agricoles et industriels, la libre circulation de la main-d'œuvre et la libre circulation des capitaux.

On nous dira que tout cela a été prévu dans le traité de Messine et paraît admis par l'ensemble des Etats. Mais nous avons connu tant d'engagements internationaux solennellement pris et non moins solennellement signés, qui n'ont pas été tenus, nous avons vu tant de conventions violées, que notre plus impérieux devoir est de nous méfier.

[...]

Pour répondre aux préoccupations des groupements agricoles, nous avons donc à examiner les problèmes concernant la libre circulation des capitaux, des produits et de la main-d'œuvre.

La libre circulation des capitaux nous paraît, dans les conditions actuelles du marché financier, difficile à réaliser, et nous craignons que, sur le fonds d'investissement qui doit être doté chaque année d'un milliard de dollars, l'agriculture n'ait pas sa part.

[...]

Si la libre circulation des produits devait mettre les produits agricoles français au niveau des prix agricoles européens, le mal ne serait pas irrémédiable, attendu que ce que nous perdrons sur nos prix de vente, nous le rattraperions dans l'abaissement du prix des engrais, des machines agricoles et des carburants, l'égalisation des charges sociales devant par ailleurs faire augmenter inévitablement les prix agricoles dans les autres pays d'Europe.

En ce qui concerne les produits de base – céréales, viande, betterave – nos prix sont à peu près compétitifs dans la petite Europe. Une légère distorsion devrait s'appliquer aux produits laitiers, en raison de la production des Pays-Bas, dont les prix, sur le marché intérieur, sont vivement combattus par les prix de la margarine, dont la consommation en Hollande, tout comme au Danemark, est parmi les plus élevées d'Europe.

Le marché des fruits et légumes serait plus sensiblement touché, compte tenu que la production italienne, en raison de son avance, concurrencerait avec des produits de pleine récolte les légumes et les fruits récoltés en France comme les primeurs ou comme produits de première saison.

L'Italie pourrait également nous gêner sur le marché des vins, mais cette gêne ne serait que temporaire, attendu que l'égalisation des charges sociales amènerait, en Italie notamment, une augmentation considérable des frais de production.

Il nous suffira de rappeler que l'ensemble des charges sociales agricoles de l'Italie pour l'année 1954 a été légèrement supérieur à 45 milliards de liras, alors que pour les seules allocations familiales agricoles, au cours de la même année, la charge directe de l'agriculture française a été de 37 milliards de francs pour les cotisations techniques et complémentaires et pour l'imposition additionnelle à l'impôt foncier non bâti, et a dépassé 42 milliards de francs pour les taxes perçues sur les produits agricoles.

Nous savons que les dispositions relatives à l'abaissement des droits de douane et à la suppression des contingentements procèdent d'un système très compliqué.

Mais ne serait-il pas possible à l'Etat français de se préoccuper de mettre en place très rapidement dans ce système une sorte de marché commun des engrais ?

L'Etat est propriétaire des mines de potasse d'Alsace. Il possède de fortes participations dans l'industrie de l'azote. En intervenant pour l'organisation rapide de ce marché commun des engrais, il apporterait incontestablement de grands apaisements à la paysannerie et la confiance serait accrue si les premiers efforts tentés aboutissaient à l'égalisation des prix des carburants.

La tâche sera certainement moins aisée en ce qui concerne le matériel agricole dont nous pourrions attendre très longtemps la libre circulation.

Une égalisation des charges fiscales, sociales et salariales suffirait-elle à l'industrie française de la machine agricole pour supporter la concurrence de l'industrie allemande et l'industrie automobile serait-elle mieux placée ?

Le sort de ces industries nous paraît singulièrement compromis d'autant plus que derrière les techniciens du traité de marché commun s'agitent des gens dont les desseins nous paraissent dangereux.

[...]

En ce qui concerne les avantages sociaux, les disparités sont grandes également. Nous avons cité plus haut le montant global des charges sociales de l'agriculture italienne. Nous avons indiqué qu'il était très inférieur à la seule charge des allocations familiales agricoles en France. On a prétendu souvent que les différences n'étaient pas très grandes. Allez donc demander leur avis aux ouvriers sarrois. En attendant que les pays de la petite Europe alignent leurs charges salariales et sociales sur celles de la France, il s'écoulera

inévitablement un long espace de temps au cours duquel il sera impossible d'apporter une amélioration à notre législation sociale, alors que dans notre pays les travailleurs indépendants et notamment les paysans réclament à juste titre une amélioration de leur statut.

[...]

Il est certain qu'en ce domaine de la libre circulation de la main d'œuvre se posent, tout comme pour l'agriculture, des problèmes humains que les techniciens effarants de Bruxelles semblent méconnaître, car si l'agriculture pose des problèmes techniques, elle pose aussi des problèmes humains.

Comment voulez-vous défendre dans le cadre du marché commun des productions spécialisées qui permettent souvent de rendre prospères les exploitations familiales ? Ces productions spécialisées, qui peuvent être protégées dans le cas d'accords bilatéraux, ne le seront plus lorsqu'un tarif douanier commun sera opposé aux pays tiers.

Nos produits de choix, nos vins, nos alcools, nos articles de Paris trouvent souvent à l'étranger des débouchés grâce à une politique d'échanges qui peut être pratiquée à l'échelon de deux nations et qui ne pourra pas l'être à l'échelon du marché commun.

[...]

Pour notre part, nous craignons que l'agriculture, après avoir été sacrifiée, en 1800, à l'industrie française ne soit sacrifiée un siècle plus tard à l'industrie européenne.

Pour rester compétitive, l'Allemagne, qui dispose maintenant de moyens financiers considérables, voudra sans doute que soient établis des tarifs particulièrement bas pour les produits agricoles.

La lutte contre le dumping sera pratiquement impossible. Or, les Etats-Unis ont encore de nombreux surplus à liquider, et les nations du Commonwealth, auxquelles l'Angleterre veut, en tout état de cause, réserver son marché des produits agricoles, peuvent produire à bien meilleur compte que les agriculteurs européens. Au cours des quarante derniers mois, les Etats-Unis ont écoulé – ou plutôt bradé, pour employer un mot plus exact – plus de six milliards de dollars de produits excédentaires, et ce dans le cadre des fameux « traités spéciaux » prévus par la loi n° 480. Les exportations de surplus agricoles donnés – je dis bien « donnés » et non pas « vendus » - se sont élevées à plus d'un milliard de dollars, et la braderie continue à un rythme accéléré depuis un an.

Certes, on verra d'un bon œil aux Etats-Unis la création d'un marché commun, mais à condition qu'aucune politique d'autarcie européenne ne soit faite, notamment en ce qui concerne les produits agricoles.

Le général Eisenhower, qui pense volontiers que l'heure est venue pour lui de faire jouer aux Etats-Unis le rôle que la reine Victoria a fait jouer à la Grande-Bretagne au siècle dernier, aura suffisamment de moyens de coercition pour nous interdire l'emploi de mesures contre le dumping, ne serait-ce qu'en restreignant l'approvisionnement de l'Europe en moyens énergétiques.

Telles sont les inquiétudes d'une partie importante de la paysannerie. Ces inquiétudes sont d'autant plus grandes qu'on n'a pu s'entendre, à Bruxelles, sur la direction à donner à la politique économique qui sera suivie en matière agricole. On nous berne avec les mesures de sauvegarde qu'un Etat peut prendre unilatéralement. On nous berne puisque le conseil des ministres du Traité, qui doit être immédiatement saisi, peut modifier ou suspendre les mesures de sauvegarde ainsi prises. Ce n'est donc qu'une clause de style insérée dans un texte qui, en dépit de son apparence logique, nous paraît être rédigé par des illuminés.

Les clauses de sauvegarde prises unilatéralement doivent être valables nonobstant le désaccord du conseil des ministres. Elles doivent être automatiques et c'est là, encore, un des points essentiels des revendications de l'agriculture.

Mais, puisque vous avez prévu des clauses de sauvegarde, pourquoi ne pas prévoir aussi une clause de résiliation qui pourrait jouer, soit après la première étape de quatre ans, soit après les deux ans supplémentaires ?

Que peuvent craindre les Etats participants de cette clause de résiliation ? Les pays qui vont adopter le traité de marché commun sont convaincus que ce traité leur apportera la prospérité. Ils n'ont pas le moindre doute sur le succès de cette entreprise. Pourquoi refuseraient-ils, dans ces conditions, d'insérer dans le traité une clause de résiliation qui ne serait peut-être pour eux qu'une clause de pure forme alors qu'elle serait rassurante pour ceux qui pensent qu'en cette matière l'empirisme doit être roi.

On nous présente aussi comme une grande victoire la possibilité d'obtenir pour les prix agricoles, des prix minima. Mais comment seront fixés ces prix minima ? En fonction des coûts de production ? Et les pays importateurs de produits agricoles n'exerceront-ils pas des pressions pour amener ces prix minima à des niveaux nettement insuffisants, en faisant état, notamment, des prix mondiaux qui sont fréquemment des prix de dumping ?

Quant à l'application de ces prix minima, verrons-nous l'institution d'organismes chargés d'acheter ces produits aux prix minimum, si le marché européen était dans l'impossibilité de les absorber ? Cela paraît douteux !

Il est bien évident que des nations à prédominance industrielle comme l'Allemagne et la Belgique ont des tendances libérales. Pour elles, la concurrence doit jouer à plein, tandis que dans les pays à prédominance agricole, comme la France et les Pays-Bas, une partie importante de l'opinion agricole estime qu'une politique d'organisation des marchés est indispensable.

Mais, dans ce domaine, les harmonisations ne seront pas faciles. Verrons-nous l'office national interprofessionnel des céréales devenir un office européen des céréales ?

Verrons-nous le régime des alcools appliqué en France étendu à l'ensemble de l'Europe et le fonds de garantie mutuelle et d'orientation des cultures deviendra-t-il un fonds européen ?

Il y a, entre les partenaires du traité de marché commun, des divergences de vues telles qu'aucun des problèmes fondamentaux de l'agriculture n'a été traité à fond au cours des travaux de Bruxelles.

L'inclusion des territoires d'outre-mer dans le traité de marché commun pose aussi à l'agriculture de graves problèmes.

On a dit des territoires d'outre-mer – et c'est une expression que je n'aime pas – qu'ils étaient une chasse gardée de l'économie française.

Mais cette chasse gardée nous a coûté très cher en hommes et en argent. Nous y avons investi des capitaux considérables et aujourd'hui nous allons inviter nos associés européens à y venir chasser, en leur demandant toutefois d'apporter leurs cartouches.

Certes, la politique économique suivie dans les territoires d'outre-mer n'a jamais eu l'agrément de l'agriculture française.

Nous pensons qu'il fallait y procéder à toutes les industrialisations possibles pour augmenter le pouvoir d'achat des habitants. Nous pensons que l'on devait favoriser les cultures complémentaires, alors qu'on y a souvent développé les cultures concurrentes.

Il n'en reste pas moins que nous possédons dans les territoires d'outre-mer des débouchés agricoles sérieux, notamment pour les produits laitiers et le bétail, que nous voulons conserver.

Ainsi, les experts du comité intergouvernemental nous ont montré qu'une apparente objectivité, qu'une

technicité poussée au point qu'on a pu la qualifier d'effarante, n'ont pu dissiper les ténèbres.

Nous ignorons tout de la politique agricole qui sera suivie dans le cadre du marché commun et nous craignons fort que cette politique ne soit inspirée que par les technocrates peu au courant des réalités humaines.

Dans ces conditions, en plus des principes posés par la fédération nationale, des syndicats d'exploitants agricoles et par l'assemblée permanente des présidents de chambre d'agriculture sur la nécessité de créer simultanément la libre circulation des produits, des personnes et des capitaux, l'agriculture demande la création, au sein de la commission européenne, d'un organisme agricole aux pouvoirs les plus étendus.

Cette préoccupation n'est pas seulement celle de l'agriculture française. L'accord des experts des organisations agricoles des six pays montre que, sur ce point précis, toutes les agricultures de la petite Europe ont une position commune.

C'est au cours de la réunion qu'ils ont tenue à Bruxelles, le 20 décembre 1956, que ces experts ont proclamé la nécessité absolue d'adjoindre à la commission européenne un organisme agricole. J'ajoute, en ce qui me concerne, que cet organisme doit être muni de pleins pouvoirs.

La création de cette commission est essentielle pour notre pays. Nous ne devons pas oublier que la France sera souvent minoritaire au sein de la nouvelle communauté. Nous ne devons pas oublier non plus que l'agriculture est minoritaire en France. Ne pas prendre les précautions suffisantes pour assurer une protection efficace de l'agriculture dans le système nouveau pourrait nous conduire aux plus graves déceptions. Les agriculteurs européens deviendraient les esclaves de l'industrie européenne dominée par l'Allemagne.

Nos craintes sont d'autant plus vives que la ratification du traité de marché commun constituera une véritable abdication du Parlement dans un très large secteur. Nous allons perdre toute liberté de légiférer dans le domaine où nous serons liés par des engagements internationaux sur lesquels nous ne pourrions pas revenir.

[...]

Nous voulons bien d'un traité commun européen assorti des garanties que nous vous avons demandées. Nous ne voulons pas d'un Zollverein qui ferait demain de l'Europe un groupe de nations unies vassales de l'Allemagne.

Pour l'éviter, si vous faites le marché commun, il faut donner à l'agriculture les garanties qu'elle réclame, c'est-à-dire non pas des prix minima mais des prix garantis et établis en fonction des coûts de production, l'adoption progressive et simultanée de toutes les mesures de libération en ce qui concerne les biens, les personnes et les capitaux, l'adoption de clauses de sauvegarde automatiques et irrévocables, enfin l'adoption de clauses de résiliation

(Applaudissements sur quelques bancs à l'extrême droite.)